

Plan de mobilité active et durable intégré



Version abrégée 2022



*vivre
sa
ville*

Sommaire

| | |
|------------------------------------|----|
| Contexte | 4 |
| Qu'est-ce que la mobilité durable? | 5 |
| Qu'est-ce qu'un PMADi? | 6 |
| Vision | 6 |
| Orientations et objectifs | 7 |
| Plan d'action | 9 |
| Un suivi rigoureux | 11 |

Plan de mobilité active et durable intégré — Version abrégée

Réalisation :

Ville de Candiac

Édition et conception graphique :

CIMA+

BC2

Division urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises

Service des communications et relations avec le citoyen

Avec la collaboration de :

Service du développement durable du territoire

Division de la transition écologique et de l'innovation

Service des travaux publics

Service des loisirs

Service des communications et relations avec le citoyen

Révision :

Stéphanie de Bollivier

Candiac souhaite assurer la prise en compte des changements climatiques, de l'innovation et du développement durable dans l'ensemble de ses activités afin de créer une collectivité durable, résiliente et innovante.

Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale des publications numériques, la Ville s'est inspirée des principes de sobriété numérique.

L'information contenue dans cette publication était exacte au moment de sa conception.

Sous réserve de modification.

Mai 2022

candiac.ca



vivre sa ville

Normand Dyotte
Maire de Candiac

« Nous avons un souhait clair, celui d'un Candiac responsable, résilient, sécuritaire et inclusif.

Nous ne ménagerons aucun effort pour offrir aux citoyens de Candiac des milieux de vie complets et connectés les uns aux autres par des réseaux de déplacements actifs sécuritaires, stratégiquement localisés, conviviaux, efficaces et accessibles. »

Contexte

Dans un contexte de réchauffement climatique, où le transport routier représente à lui seul 35,6 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) au Québec (MELCC, 2018), miser sur des alternatives aux déplacements motorisés individuels devient un réel défi, surtout pour les villes de banlieue.

Soucieuse de prendre ses responsabilités et d'affirmer sa résilience par rapport aux défis environnementaux, la Ville de Candiac souhaite favoriser dans les années futures **une mobilité plus active et durable**, qui s'arrimera avec les objectifs établis par les instances locales, régionales et métropolitaines œuvrant dans la planification du territoire.

Toujours à l'avant-garde des tendances et des bonnes pratiques en matière de développement durable, **la Ville de Candiac se positionne comme un acteur de changement par la réalisation de son premier *Plan de mobilité active et durable intégré (PMADi)***.

En effet, la démarche de réalisation du PMADi s'intègre au cadre mis en place par la Ville de Candiac, dans son *Plan stratégique de développement 2018-2033*, où « la Ville, par son sens de l'innovation et son engagement, souhaite s'afficher comme une ville attrayante et contemporaine, qui offre à ses citoyens un milieu de vie de qualité supérieure, respectueux de l'environnement et orienté vers le bien-être des générations actuelles et futures. »





Qu'est-ce que la mobilité durable?

La mobilité durable consiste en l'intégration des notions de développement durable au domaine des transports.

Elle repose sur un système :

- qui permet aux individus de satisfaire leurs principaux besoins d'accès d'une manière équitable, sécuritaire et compatible avec la santé;
- dont le coût est raisonnable, qui fonctionne efficacement, qui offre un choix de moyens de transport et qui appuie une économie dynamique;
- qui minimise la consommation d'espace et de ressources, qui s'intègre au milieu et qui réduit les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets¹.

NOTE

¹ Vivre en Ville, d'après Québec. OQLF, 2017, et Centre pour un transport durable, 2002, (<https://collectivitesviabiles.org/articles/mobilite-durable.aspx>)

Qu'est-ce qu'un PMADi?

Le PMADi est une étude de planification développée par la Ville de Candiac, en collaboration avec ses consultants et ses partenaires, visant à réaliser des interventions en termes de mobilité active et durable afin de répondre aux besoins en déplacement actuels et futurs des Candiacois de façon efficace, équitable et durable.

Le PMADi se compose des éléments suivants :

- **Un portrait et diagnostic de la mobilité sur le territoire**, basé sur diverses données factuelles et sur un vaste exercice de consultation;
- **Une vision, des orientations et des objectifs de mobilité** arrimés avec le cadre de planification en vigueur à Candiac;
- **Un plan d'action**, incluant le détail des interventions (critères de succès, précisions pour la réalisation, etc.), une priorisation dans le temps, une estimation des coûts et des indicateurs de suivi.



Vision

Dans le cadre du PMADi, la Ville de Candiac s'est dotée de la vision suivante :

« **Candiac 2033 : une ville innovante, connectée et engagée**, qui place la mobilité au cœur de son développement et s'en sert comme vecteur de cohésion sociale permettant d'offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens. »

Orientations et objectifs



1. Offrir des réseaux de mobilité durable complets

- 1.1** Interconnecter les quartiers et les réseaux internes
- 1.2** Connecter Candiak aux réseaux de mobilité durable et aux générateurs de déplacement externes

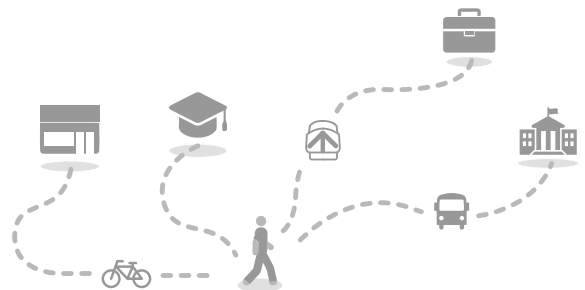
2. Sécuriser les déplacements actifs

- 2.1** Sécuriser les déplacements scolaires
- 2.2** Résoudre les conflits existants
- 2.3** Prévenir les conflits potentiels



3. Favoriser l'accessibilité générale

- 3.1** Améliorer l'accessibilité aux services et équipements municipaux
- 3.2** Améliorer l'accessibilité aux commerces et aux lieux d'emploi
- 3.3** Améliorer l'accessibilité des résidents aux réseaux pour la mobilité durable



Orientations et objectifs (suite)



4. Favoriser l'accessibilité universelle

- 4.1** Améliorer l'accessibilité et la convivialité des réseaux actifs pour les PMR
- 4.2** Améliorer l'accessibilité et la convivialité des réseaux de transport collectif pour les PMR

5. Favoriser la mobilité durable comme alternative à "l'auto solo"

- 5.1** Informer la population sur la mobilité durable à Candiac
- 5.2** Sensibiliser la population candiacoise aux bienfaits de la mobilité durable
- 5.3** Encourager les citoyens, les employeurs et la clientèle candiacoise à la mobilité durable
- 5.4** Bonifier l'offre de mobilité durable
- 5.5** Favoriser l'intermodalité
- 5.6** S'impliquer comme municipalité et prendre part au changement (règlements, politiques, outils, autres)



6. Améliorer la qualité de vie de l'expérience de mobilité

- 6.1** Améliorer l'accessibilité aux services et équipements municipaux
- 6.2** Améliorer l'accessibilité aux commerces et aux lieux d'emploi
- 6.3** Améliorer l'accessibilité des résidents aux réseaux pour la mobilité durable



Plan d'action

Le plan d'action couvre 5 thématiques et comprend 13 fiches et 77 actions.

Mobilité active

4 fiches — 24 actions

Mettre de l'avant les attributs récréatifs et utilitaires des réseaux cyclable et piétonnier aussi bien par leur promotion que par leur consolidation et leur mise aux normes.



Exemple: bonifier le réseau cyclable

Transports collectifs et alternatifs

3 fiches — 20 actions

Proposer une offre bonifiée en transport alternatif et en commun afin de réduire l'utilisation de "l'auto solo".



Exemple: réaménager le Terminus Montcalm

Zones scolaires

2 fiches — 7 actions

Assurer des zones scolaires sécuritaires et propices à des déplacements actifs.



Exemple: réaliser un plan de déplacement scolaire pour chaque école

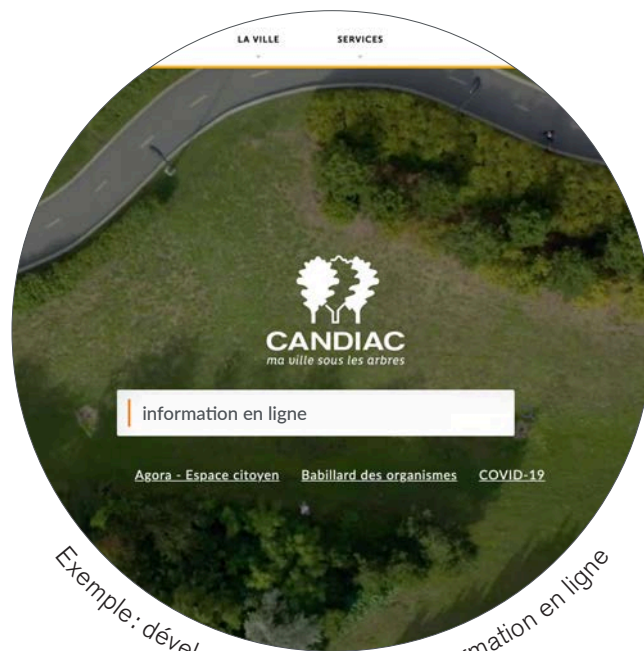
Plan d'action (suite)

Le plan d'action couvre 5 thématiques et comprend 13 fiches et 77 actions.

Encouragement et information

3 fiches — 17 actions

Sensibiliser et encourager les différents groupes de la population candiacoise aux vertus de la mobilité durable.



Exemple: développer une section d'information en ligne



Exemple: adopter un programme de gestion de la circulation

Aménagement et urbanisme

1 fiche — 9 actions

Aménager l'espace urbain de façon à favoriser l'implantation de mesures d'encouragement et/ou de dissuasion, ainsi que de politiques axées sur la mobilité durable.



Un suivi rigoureux

Une collecte de données au démarrage et à la fin des projets ainsi qu'une méthodologie standardisée permettront à la Ville de suivre l'avancement du plan d'action et ses bienfaits.



Suivi annuel

- Évaluation de la progression des actions du PMADi mises en place et de leur impact sur les habitudes de déplacement des Candiacois, à l'aide d'indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs prédéfinis.



Révision quinquennale

- Mise à jour du PMADi en fonction des actions réalisées et de l'évolution des besoins en mobilité active et durable.